

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AR Prefecture
DU COMITE SYNDICAL

063-256300997-20221011-388_2022-DE
Reçu le 24/10/2022

Département du PUY DE DOME

SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à 18 heures 30 minutes les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de réunion du Syndicat, à Dorat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 04 octobre 2022

Membres	
Titulaires En exercice	12
Présents	11
Suppléants En exercice	12
Présents	0
Votants Eau Collectif Autonome	11 11 6
Exclus	0

Étaient présents : Messieurs Guy PRADELLE, Patrick SAUZEDDE, José MARQUES, Thomas BARNERIAS, Serge DURAND, Frédéric CHONIER, Gérard RIMBERT, Tony BERNARD, Norbert ARMENGAUD, Marc BONNOT.
Mesdames Yvette DA SILVA et Sandrine PERI

Procuration : Madame CHATAING Patricia à Monsieur Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Madame Sandrine PERI

Objet : Autorisation de demandes de subventions auprès d'organismes financeurs et autorisation de consultations auprès de diverses entreprises concernant les travaux sur la conduite d'eau potable « Mazelier » commune de Saint-Victor-Montvianeix - Programme 2023

Le Président expose à l'Assemblée la nécessité de dévoyer la conduite d'eau potable, située lieu-dit « Mazelier » sur la commune de Saint-Victor-Montvianeix. En effet, celle-ci est difficilement accessible et les réparations de fuites sont particulièrement délicates pour les agents du Syndicat. Le coût des travaux est estimé à environ 63 000 € HT. Afin de financer ce projet, le Président propose de déposer des dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Départemental, seul

financier possible.

Après l'exposé du Président, le comité à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le Président à consulter diverses entreprises susceptibles d'effectuer les travaux,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- AUTORISE le Président à établir et signer les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes financeurs.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le mardi, le 11 octobre 2022

Le Président,

Guy PRADELLE

